



Service Travail et Dialogue Social

Inspection du Travail

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
du Tarn

DDETSPP du Tarn

Site d'Albi :

Cité administrative
18, avenue du Maréchal Joffre
Bât. E
81000 ALBI

Site de Castres

1, place du 1er Mai
81100 CASTRES

(Standard) 05 81 27 50 00

Renseignements en droit du travail

Via Internet

CODE
DU TRAVAIL
NUMÉRIQUE



<https://code.travail.gouv.fr/>

Par téléphone



0 806 000 126

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 11h30
et de 13h30 à 16h

Rendez-vous
physique ou
téléphonique

<https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>



Par messagerie
électronique



<https://occitanie.dreets.gouv.fr/travail-info>

(choisir formulaire de contact)

Unité de contrôle

 ddetspp-uc1@tarn.gouv.fr

Site d'Albi



05 81 27 54 44



Cité administrative
18, avenue du Maréchal Joffre
Bât. E
81000 ALBI

Site de
Castres



05 63 78 32 48



1, place du 1er Mai
81100 CASTRES

Ruptures conventionnelles

 ddetspp-rupture-conventionnelle@tarn.gouv.fr

Accords d'entreprise

 ddetspp-accord-entreprise@tarn.gouv.fr



Pour QUI : Salariés et employeurs du secteur privé (régimes URSSAF et MSA) exclusivement.

Pour QUOI : Toute demande de renseignements relative au droit du travail (contrat de travail, durée du travail, salaire...).

Le service ne renseigne pas sur :

- le calcul de vos droits (chômage, indemnités ...)
- les cotisations sociales,
- la constitution de votre dossier prud'homal.

Veillez penser à apporter/joindre tous les documents qui pourraient être utiles : bulletins de salaire, contrat de travail, courriers, ...